



Communiqué de presse

## L'Etat et la Région Île-de-France lancent l'appel à projets « IFPAI Île-de-France » pour développer de nouvelles modalités de formation professionnelle et d'accompagnements innovants

**Paris, le 27 janvier 2020** – A l'occasion d'une manifestation de lancement réunissant près de 100 porteurs de projets potentiels, l'État et la Région Île-de-France ont lancé l'appel à projets « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes » (IFPAI Île-de-France), opéré par la Banque des Territoires. Cet appel à projets vise à répondre aux enjeux de recrutement, de montée en compétence des salariés, de transfert de compétences, ou encore d'adaptation des entreprises aux enjeux de la région (numérique, transition environnementale...) et de développement des territoires.

### **Un levier pour offrir des outils de formation et d'accompagnement innovants répondant aux besoins des acteurs économiques**

IFPAI Île-de-France a pour objectif d'accompagner les entreprises et leurs dirigeants dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles. Il encourage le développement de solutions innovantes, proposées notamment au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et un engagement conjoint et durable tant des entreprises (grandes entreprises, ETI, PME) que des acteurs de la formation et de l'accompagnement.

Les formations et accompagnements proposés, dont les coûts de structuration sont a minima de 1 million d'euros par projet, s'adresseront à un large public francilien : jeunes peu ou pas qualifiés, doctorants, chercheurs, apprentis, demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, dirigeants d'entreprises, personnes en reconversion professionnelle, publics fragiles...

Les projets attendus sont des projets partenariaux innovants répondant directement à un besoin exprimé par les entreprises des filières stratégiques de la région, tels que de nouveaux programmes innovants de formation continue par des universités, des écoles, des associations ; des outils et plateformes partagés d'accès à de la formation, des services d'appui et de valorisation des connaissances, la conception d'outils méthodologiques en faveur des publics visés, des actions d'accompagnement aux transferts de connaissances et de compétences de chercheurs vers le monde économique...

Afin de contribuer au soutien des territoires à forte dimension industrielle, une priorité sera donnée aux projets des entreprises issues des « Territoires d'industrie » de la région Île-de-France.

L'octroi des financements est co-décidé avec un principe de financement paritaire, Région - Etat, au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), et qui sera complété par un cofinancement privé. Le montant du soutien public sera d'un maximum de 2 millions d'euros par projet sélectionné, versé sous forme de subventions sur une durée maximale de 3 ans.

Au total ce sont 4 M€ qui seront apportés par l'Etat et la Région pour financer les programmes d'IFPAI Île-de-France de ce premier appel à projets.

**Dépôt des dossiers en ligne jusqu'au 30 avril pour la 1<sup>ère</sup> sélection :**

Le représentant du consortium devra déposer son dossier sur le site de la Banque des territoires.

Le cahier des charges est désormais disponible sur le site :

[www.cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com](http://www.cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com)

## À propos du Grand Plan d'Investissement – Programme d'Investissements d'Avenir

Le gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. D'autre part, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

L'action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre » est mis en œuvre par la Banque des Territoires dans le cadre du PIA.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>  @SGPI\_avenir

## À propos de la Région Ile-de-France

La Région Île-de-France aspire à devenir la première « Smart Region » d'Europe. Cette démarche qui s'appuie sur les usages et besoins de franciliens vise à favoriser l'innovation dans tous les domaines et auprès de tous les publics, particuliers comme professionnels. Poursuivant son ambition de faire de l'Île-de-France la 1ère Région scientifique et technologique d'Europe, la Région s'engage au quotidien pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques franciliennes. Elle soutient des projets mutualisés impliquant des organismes ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou de transfert de technologie.

## À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour en savoir plus : <http://www.banquedesterritoires.fr>

Twitter : @BanqueDesTerr

## Contacts presse

### Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / Attention changement adresse : [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



@Prefet75\_IDF

### Région Ile-de-France :

01 53 85 66 45 / [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



@iledefrance

### Banque des Territoires- Île-de-France – Groupe Caisse des Dépôts

Justine Rablat – 01 49 55 69 18 - 06 33 16 30 44 / [justine.rablat@caissedesdepots.fr](mailto:justine.rablat@caissedesdepots.fr)



@BdT\_IDF

### Secrétariat général pour l'investissement

01.42.75.64.58 / [Presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:Presse.sgpi@pm.gouv.fr)